

Zeitschrift:	Revue de Théologie et de Philosophie
Herausgeber:	Revue de Théologie et de Philosophie
Band:	33 (1945)
Heft:	135
Artikel:	Te deum : notes sur le problème des attributs divins, à propos de l'armistice du 8 mai 1945
Autor:	Neeser, Maurice
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-380457

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TE DEUM

NOTES SUR LE PROBLÈME DES ATTRIBUTS DIVINS, A PROPOS DE L'ARMISTICE DU 8 MAI 1945.

Il est ceint de puissance.
Il affermit les montagnes par sa force ;
Il apaise les mugissements des mers, et le tumulte
des peuples. (Ps. LXV, *passim*.)

La justice et l'équité sont la base de son trône.
Dieu ne tient pas le coupable pour innocent.
(Ps. LXXXIX, 15 ; Ex. xxxiv, 7.)

Dieu est amour,
Lui, qui n'a pas épargné son propre Fils...
(I Jean iv, 8 ; Rom. viii, 32.)

Au début de la guerre, dans cette Revue même (1940, n° 117), je traitais, à la lumière des événements, le problème de la Providence. J'aimerais esquisser ici, à l'occasion de l'armistice européen, quelques réflexions parallèles sur le problème des attributs divins. Et cela de façon plus sommaire encore, en restreignant au strict minimum les références que les journaux, autour du 8 mai, eussent fournies libéralement. Les citations bibliques elles-mêmes, dont il faudrait utiliser la multiple richesse, seront rares au cours de ces pages. On voudra bien ne chercher ici que les linéaments d'une étude vraiment digne d'un si grand sujet. Si du moins, exactement marqués, ils servaient à quelques lecteurs de jalons pour une plus ample réflexion, ils n'auront pas été tout à fait inutiles.

I

Pour l'âme religieuse, dont le sentiment se trouve corroboré, sur ce point aussi, par la révélation biblique, l'existence de Dieu (la réponse à la question : *an sit Deus*) s'impose d'elle-même. Elle n'est point objet de discussion. Ce à quoi s'attache l'effort de l'esprit dans la contemplation du mystère divin, c'est à entrevoir et à définir les aspects de cette existence. Une tradition théologique assez communément admise les ramène, ces aspects, à l'essence (ou quiddité : *quid sit Deus*) et aux attributs (ou qualités divines : *qualis sit Deus*). L'essence est la détermination première, et la plus générale, de l'être divin ; tandis que les attributs constituent, de cette essence, des déterminations secondes, ou particulières.

Que dire de l'essence divine ?

La Bible amène à la chercher, et à la trouver, dans la souveraineté à l'égard du monde. Souveraineté ; on dit aussi absolute, et encore aséité, ou perséité. L'analyse de la notion de souveraineté aboutit à en trouver les composantes dans les notions d'indépendance, d'une part, et de domination, de l'autre. C'est, au total, la majestueuse dignité signifiée à Moïse par le fameux : « Je suis celui qui suis », ou, en un raccourci plus splendide encore, « Je suis » (Ex. III, 14). L'expression biblique ici en cause, transposée à la troisième personne (« Celui qui est »), a été traduite, de façon contestable peut-être mais désormais admise, par « l'Eternel ». L'essence de Dieu, sa souveraine domination sur le monde, se trouve donc signalée par le vocable « éternité ». Elle est dans l'éternité, et dans le corollaire que fait à celle-ci la toute-présence, ou ubiquité.

Cette détermination primordiale ne jette sur le mystère de Dieu qu'une clarté toute diffuse encore. C'est une lumière : c'est l'« inaccessible » lumière (I Tim. vi, 16). C'est la consumante flamme dont le Buisson ardent ne représente que l'image. Moïse, qui ambitionne de la voir, ne la verra pas (Ex. xxxiii, 17-23). Appuyée, à cet égard encore, sur la Bible, la tradition dogmatique la plus sûre admet que ce que nous pouvons connaître de la souveraineté divine, c'en est l'action sur le monde et dans le monde. Les déterminations secondes de l'être divin se tireront communément, par le sens religieux, de l'étude de l'action divine au sein du monde. Les divers aspects du monde, diront les théologiens, reflètent ces divers aspects de l'essence divine qu'on appelle les attributs divins. Le sentiment

de la distance entre Dieu et le monde, impliquée par la souveraineté de Dieu sur le monde, conduira, de plus, à reconnaître le caractère analogique de ces attributs (*analogia entis*). Il est entendu que ces derniers ne sont pas le reflet immédiat des aspects du monde, mais une induction en vertu de laquelle les aspects du monde impliquent, en Dieu, des aspects correspondants, élevés d'ailleurs, par rapport à eux, au suprême degré.

Il est enfin admis, de façon très générale aussi, que la réalité dans laquelle transparaît l'invisible visage de l'Eternel, comporte trois domaines :

celui de la nature proprement dite, auquel se rattachent les attributs que l'on appelle volontiers « physiques » ; ils se résument dans la toute-puissance ;

celui de l'ordre proprement humain, au sens où l'humanisme définit l'humain. Les attributs, ici, sont dits « moraux ». Le plus éminent est la justice, justice parfaite ;

le monde de l'Evangile enfin, qui est celui de l'histoire sainte, et particulièrement de l'Eglise. S'en dégagent, pour l'essence divine, des attributs « spirituels » (au sens technique que la Bible donne à ce terme). C'est ici qu'éclate l'amour, celui que réalise l'incarnation et la passion du Christ.

Tels étant les éléments en jeu (reconnus, nous l'avons dit, de façon quasi unanime par la dogmatique), une question se pose : la pensée, la piété des chrétiens sont-elles au clair sur leur échelonnement et leur relation ? Se rendent-elles compte, toujours, de la parenté réelle qui, nonobstant leurs caractères *sui generis*, unit le monde de la puissance à celui de la justice ? Savent-elles avec une suffisante netteté qu'un dramatique abîme sépare leur domaine commun (qui est celui de la création), de l'amour rédempteur ?

II

L'attribut divin qui ressort de la considération du monde physique est *la puissance*. En soi, cette puissance se présente dépouillée de tout caractère proprement moral, puisque la nature dont elle est la source, la nature et l'histoire humaine, dans la mesure où cette histoire est une histoire « naturelle », n'ont aucun caractère de moralité. Et il s'agit d'une *toute-puissance*, puisqu'elle est le reflet, sur le plan de la création physique, de la souveraineté divine.

C'est là une révélation très répandue, quasi universelle. Il en

tient à ce que l'homme est très près de la nature, lié à elle, primivement (et non seulement dans l'enfance de la race et dans celle de l'individu, mais tout le long de sa carrière terrestre) de façon nécessaire, et par tout son appareil charnel et affectif (*σάρξ, ψυχήν-νοῦς*). L'homme a besoin, au premier chef, d'être rassuré contre les manifestations diverses, si souvent hostiles, de cette ambiance vitale où plongent ses racines ; et la foi en la toute-puissance divine le tranquillise à merveille. La Bible abonde en passages sur cette qualité de Dieu, très soulignée dans l'Ancien Testament, relevée par les évangiles (Mat. x, 29-30), et que n'oublient, semble-t-il, ni les épîtres (Rom. xi, 36), ni l'Apocalypse elle-même (Apoc. iv, 11). Calvin, on le sait, a cru pouvoir y ployer toute sa théologie.

Mais le monde a un aspect rationnel et moral, récapitulé dans l'homme tel que le définit la tradition classique. On appelle humanisme, d'un terme significatif, une conception de l'homme qui voit le signe distinctif de ce dernier non pas dans la vie physique et biologique (non pas dans la « chair »), mais dans la raison (*νοῦς, ψυχήν-νοῦς*). La raison peut être envisagée surtout en tant que faculté de connaissance et d'action intellectuelles. On voit en elle, aussi et plus fréquemment, la faculté de la connaissance et de l'action « pratiques ». Elle est conscience morale, douée du libre arbitre. Elle commande la justice. De l'homme, l'idée de justice rationnelle déborde sur la société, à laquelle elle prétend imposer ses lois. Elle commande l'histoire et, par l'histoire, la nature elle-même.

La foi en la justice, non seulement sur le plan individuel, mais dans l'évolution du monde lui-même, n'est sans doute pas aussi générale que l'attachement à la vie. Elle est moins élémentaire. Dans l'évolution de la race comme dans celle de l'individu, elle n'apparaît qu'en second lieu. Elle est, hélas ! susceptible de sombres éclipses partielles : les années dont nous sortons l'auront prouvé une fois de plus, et de sinistre façon. Et pourtant c'est elle que ne cessent d'évoquer dans tous les siècles, en une foule d'âmes insignes ou modestes, le sens du devoir et l'irrésistible exigence de la rémunération morale, l'effort de la justice sociale. C'est à elle que rendent un éclatant hommage, aux yeux de la plupart des hommes, l'actuelle victoire des démocraties, la chute des dictateurs, le châtiment des criminels de guerre ; et cette intransigeante volonté

d'« épuration » civique ; et cette renaissante aspiration vers un régime international où le droit, enfin, imposerait ses lois à la violence : une affirmation si persistante, un si catégorique impératif que certaines philosophies, celles de Kant et de Renouvier, n'hésitent pas à ranger à leurs ordres l'univers entier.

Cette confiance rationnelle en la justice implique, de la façon la plus normale, pour le sentiment religieux, la conviction que Dieu lui-même est juste. Dieu lui-même. Dieu d'abord, Dieu surtout. Puissant ? bien sûr. Mais, en outre, juste ; voire, puisqu'il est Dieu, d'une justice parfaite. C'est la toute-justice qui s'ajoute à la toute-puissance. Et, sur ce point encore, la révélation biblique confirme le sentiment religieux naturel. Des tableaux de la Genèse (III, 17 ; IV, 7 ; XVIII, 23) aux visions de saint Jean (Apoc. XIX, 11), les prescriptions de la loi mosaïque complétées par le Sermon sur la montagne (Mat. V, 17, 20), les chants des psalmistes (Ps. XI, 7 ; CXXIX, 4 ; CXLV, 17), les discussions passionnées de Job et de ses amis (Job XXXVI, 7 ; XL, 3), les discours des prophètes (Es. XXVIII, 17 ; Dan. IX, 7 ; Ezéch. XVIII, 2-4), la prédication des Apôtres (Jacques I, 20), si visiblement fidèle à celle de leur Seigneur (Mat. VI, 33 ; XII, 16-18 ; Luc XVIII, 17), bref, les saintes Ecritures dans leur ensemble attestent ce second attribut de l'essence divine.

En leur adjoignant, (comme le font volontiers les victorieux, les rescapés ou les neutres épargnés), la mention de la bonté, sur laquelle nous reviendrons, la piété la plus répandue associe étroitement, en Dieu, les attributs de la toute-puissance et de la parfaite justice morale. Elle insiste sur ces deux derniers, subordonnant en général la justice à la puissance, mais sans trop se préoccuper de leur antagonisme éventuel. A relire les textes officiels parus à propos du 8 mai, et en particulier les directions données aux Eglises par les autorités civiles, on pourrait se demander si ce n'est pas la seule Toute-Puissance que l'on adorera : « Après avoir fait, hier après-midi, sa déclaration sur la fin de la guerre... M. Churchill a présenté une résolution pour exprimer au Dieu tout-puissant notre humble gratitude pour notre délivrance » (journaux du 9 mai, dépêche Reuter). Un communiqué du gouvernement neuchâtelois, résumant une circulaire (non publiée) du Conseil fédéral sur les dispositions à prendre pour célébrer l'armistice, s'exprime de la façon suivante : « Les cloches sonneront pour marquer cet événement. Cette sonnerie

doit être la première action de grâces adressée au Tout-Puissant pour avoir rendu au monde une paix longtemps attendue... » (*Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 4 mai.) Cette note était du reste à prévoir en un pays dont la Constitution fut décrétée « au nom du Dieu tout-puissant ». Le Conseil d'Etat du canton de Vaud, instituant un culte d'actions de grâces pour le jour de l'Ascension, écrivait : « Une heure émouvante et grave de l'histoire du monde vient de sonner : la fin de la guerre... Notre patrie, au centre même de la fournaise, est restée intacte... Dieu, par sa toute-puissance, par son infinie miséricorde, a opéré le miracle... » (*Gazette de Lausanne*, 12 mai.) La mention expresse de la justice suprême ne se trouve dans aucun de ces textes. Mais — c'est indubitable — elle est partout sous-entendue. C'est au nom de la justice que les Alliés ont fait la guerre. Du moins cette préoccupation a-t-elle tenu, parmi leurs mobiles, une place éminente. C'est le Dieu suprêmement juste qu'ils ont invoqué, alors que les habituelles manifestations religieuses du dictateur allemand ne faisaient allusion qu'au Tout-Puissant. C'est la justice suprême de Dieu, à côté de sa toute-puissance, qu'ils exalteront ; eux, et après eux, à la distance qui convient, les pays neutres, la Suisse en particulier.

Il leur aura suffi, à cette fin, d'entonner le *Te Deum*, en quoi aura consisté la grande majorité des services d'actions de grâces célébrés le 8 mai. L'adoration de la toute-puissance, unie à la justice, est, en effet, la substance même du vénérable texte ⁽¹⁾. L'analyse détaillée de ce dernier mériterait d'être faite : elle y relèverait des aspects assez divers du dogme chrétien orthodoxe. Je ne crois pas en trahir l'esprit si j'en dis, de façon sommaire, ce qui suit.

Il y est question, certes, de l'œuvre rédemptrice accomplie par Jésus-Christ. On s'attendrait donc à ce qu'il magnifie, en Dieu, à côté de la puissance et de la justice, le surnaturel amour divin manifesté en nous, grâce au Saint-Esprit qui nous en permet l'appropriation, dans l'incarnation, le sacrifice, la résurrection, l'intercession de son Fils éternel.

Or la mention de la Trinité y est :

*Te per orbem terrarum sancta confitetur Ecclesia,
Patrem immensæ majestatis,
Venerandum tuum verum et unicum Filium,
Sanctum quoque Paraclitum Spiritum,*

⁽¹⁾ On le trouvera, complet, en appendice, à la fin de cet article.

mais c'est en vain que vous y percevriez l'écho (d'ailleurs si rare) de ce sens de la grâce qui fait le fond de l'affirmation trinitaire.

De même le *Te Deum* ne laisse pas de rappeler les éléments particuliers de la mission du Christ :

*Tu, ad liberandum suscepturus hominem,
non horruisti Virginis uterum...
Tu, devicto mortis aculeo, aperuisti credentibus
regna cælorum...*

mais l'émotion normalement jointe à la mention de l'amour rédempteur, lorsque cet amour est envisagé dans ses effets actuels réels au cœur du croyant, ne trouve, dans l'ensemble de cette prière, aucune expression directe. C'est qu'en somme la rédemption, offerte en principe, sur la base du mystère de la Trinité, par celui de l'Incarnation, n'y est proclamée, précisément, comme n'étant offerte qu'en son principe. Et deux mouvements dominent l'ensemble :

celui que provoque la foi en la Toute-Puissance, d'une part :

*Te Deum laudamus,
Te Dominum confitemur...
Pleni sunt cæli et terra majestatis gloriæ tuæ ;*

celui que suscite ensuite, même en ceux devant lesquels sont ouvertes les perspectives du Royaume des cieux, le sentiment d'avoir à affronter, en la personne de Jésus-Christ, surtout et finalement, le souverain juge :

*Tu, Rex gloriæ Christe...
Judex crederis esse venturus.
Te ergo quæsumus :
Tuis famulis subveni, quos pretioso sanguine redemisti,
æterna fac cum sanctis tuis in gloria numerari...*

L'amour est, sans nul doute, impliqué dans le drame, mais il n'a pas d'application immédiate. Et sa portée eschatologique revient à une manifestation de la justice, elle-même réservée pour la fin des temps.

Bref, le *Te Deum* confesse, au total, surtout les deux attributs les plus habituellement reconnus à Dieu par une piété largement répandue. Les appuis bibliques en sont nombreux, dans l'Ancien Testament en particulier :

« Prosternez-vous devant l'Eternel...
Tremblez devant lui, vous tous, habitants de la terre !

Dites parmi les nations : l'Eternel règne.
 Aussi le monde est ferme, il ne chancelle pas ;
 L'Eternel juge les peuples avec droiture. »

(Ps. xcvi, 9-10.)

« L'Eternel règne : que la terre soit dans l'allégresse !...
 Ses éclairs illuminent le monde,
 La terre le voit et tremble ;
 Les montagnes se fondent comme la cire devant l'Eternel...
 Sion l'entend et se réjouit,
 Les filles de Juda sont dans l'allégresse,
 A cause de tes jugements, ô Eternel...
 Justes, réjouissez-vous en l'Eternel,
 Et célébrez par vos louanges sa sainteté. »

(Ps. xcvi, 4-5 ; 8 ; 12.)

« Chantez à l'Eternel un cantique nouveau,
 Car il a fait des prodiges...
 Que la mer retentisse avec tout ce qu'elle contient,
 Que le monde et ceux qui l'habitent éclatent d'allégresse...
 Devant l'Eternel !
 Car il vient pour juger la terre ;
 Il jugera le monde avec justice,
 Et les peuples avec équité. »

(Ps. xcvi, 1 ; 7 ; 9.)

« L'Eternel règne : les peuples tremblent...
 Qu'on célèbre la force du Roi qui aime la justice ! »

(Ps. xcvi, 1 ; 4.)

Ces psaumes, pour ne citer qu'eux, respirent, déjà, l'atmosphère du *Te Deum*. Il ne semble pas que ce cantique toujours vivant, en dépit de la part formelle qu'il fait à l'Evangile, aille beaucoup au-delà.

III

Expression de la piété la plus répandue, le *Te Deum* traditionnel exalte la toute-puissance de Dieu aux dépens de sa justice.

Il est vrai que, souvent, on hésite à pousser l'affirmation du premier des attributs divins à ses dernières conséquences. On recule

devant l'âpre logique qui, certes, n'eût pas fait reculer Calvin (1). J'ai entendu un prédicateur, le soir du 8 mai, souligner le verset 8 du Psaume XLVI :

« C'est lui qui a fait cesser les combats...
Il a brisé l'arc, et il a rompu la lance,
Il a consumé par le feu les chars de guerre :
Arrêtez, et sachez que je suis Dieu ! »

« Il a consumé par le feu les chars de guerre... » Allusion à quelque gigantesque orage qui eût anéanti l'équipement des guerriers ? C'est peut-être l'interprétation vers laquelle inclinerait le verset 9 :

« Venez, contemplez les œuvres de l'Eternel,
Les ravages qu'il a faits sur la terre... »

La toute-puissance divine se bornerait au domaine propre de la nature physique. Elle interviendrait, de là, dans cette œuvre de l'homme que seraient les batailles, afin d'y mettre un terme. Mais la conclusion des guerres est bien rarement due — si elle l'est jamais — à quelque cataclysme de la nature. Elle est, la plupart du temps, l'effet d'une prépondérance de la force en l'une des armées. Elle tient à la qualité et au nombre des « arcs », des « lances », des « chars » de guerre, à quoi le psalmiste n'était pas en état d'ajouter les avions (et heureusement ! heureux temps!). Les experts militaires l'ont affirmé à maintes reprises : « Ce qui a brisé la puissance militaire allemande, avant que les forces de terre alliées ne la détruisissent, c'est l'U. S. A. F., c'est la R. A. F., et c'est aussi, pour une part plus modeste, mais éminemment glorieuse, la renaissante aviation française » (*Journal de Genève*, 19 mai 1945). N'y a-t-il pas lieu, cela étant, d'infléchir quelque peu cette autre affirmation du chantre d'Israël, souvent citée ces jours aussi : « Ce n'est pas une grande armée qui sauve le roi... » (Ps. XXXIII, 16-18) ? La force de l'Eternel, supposée toute-puissante dans ce monde tel qu'il est, ne s'exerce-t-elle pas précisément par celle des armes aussi ? par cette violence des armes fabriquées qui ne fait que prolonger et accentuer celle de la nature ? La logique de l'idée de toute-puissance ne veut-elle pas qu'avant de briser l'arc, Dieu l'ait construit, et qu'avant de donner l'ordre de cesser le feu, Dieu lui-même ait fait retentir celui

(1) Relisez, de l'*Institution chrétienne* (texte de 1559-1560), les chapitres I et II, XVI à XVIII du livre premier.

de le commencer ? Selon le Conseil fédéral les cloches devaient remercier Dieu, le soir du 8 mai, pour « avoir rendu la paix au monde ». Dans l'hypothèse de la toute-puissance, il faudrait admettre que, auparavant, Dieu lui-même avait mis la guerre en branle. Les meilleurs esprits éprouvent quelque scrupule devant cette conséquence pourtant incontestable. Tels les rédacteurs de la *Vie protestante*, dans leur numéro du 11 mai. Supposant admise, provisoirement, la thèse de la toute-puissance absolue telle que Calvin la développe, j'y prévoyais cette prière : « Nous te rendons grâces, Seigneur, de ce que tu as rétabli la paix après avoir décrété la guerre ». Le passage, tel qu'on l'offrait au public, fait une atténuation, certes pédagogiquement admissible ; il remplace le mot *décrété* par *permis*...

Même lorsqu'elle hésite à aller jusqu'au bout dans la logique de ses prémisses, on voit sans peine à quel point cette attitude religieuse heurte le sens de la justice. Sans doute cette dernière sera-t-elle satisfaite, de façon définitive, au Jugement dernier. Mais nombre de consciences n'en protestent pas moins contre sa carence actuelle. Le sens moral exige des tribunaux, si vraiment il s'agit d'éviter les exécutions sommaires, l'exercice rapide et sévère du droit. Il veut la recherche des responsabilités humaines, à l'œuvre, certes, aux origines de la guerre, dans certains appétits impérialistes, dans certaines manœuvres du capitalisme international. Il entend que soient punis les auteurs d'atrocités infernales. Et, dans ce besoin humain de justice, dans cette exigence de justice, dans ce couronnement de l'œuvre de justice déjà magnifiquement manifestée par l'issue même de la guerre, il y a, pour le croyant, la révélation de la justice divine elle-même. A ce point, faut-il ajouter, la justice est en passe de devenir l'attribut divin par excellence, à l'égard duquel la toute-puissance passe au rang d'instrument, et, sans être niée (il s'en faut), s'estompe.

Le *Te Deum* traditionnel ne rend pas à la justice divine le plein hommage auquel elle a droit. Serait-il l'exact interprète du sens chrétien de l'amour divin ? Il ne le semble pas.

Le sens chrétien de l'amour divin ne saurait, en effet, s'épuiser dans la constatation que le fléau a laissé intact mon pays, alors qu'il ravageait les pays voisins.

Entendons-nous.

Il est assurément très normal qu'une exception de ce genre

frappe l'imagination et le cœur de ceux qui en sont les bénéficiaires, provoquant en eux la plus vive reconnaissance. Celle dont nous avons été les objets, nous autres Suisses, ne pouvait pas ne pas être relevée. Nos autorités civiles et ecclésiastiques ont traduit, sur ce point, le sentiment sans doute à peu près unanime de leurs administrés. Il y a eu, de la part de Dieu, dans notre cas, une « miséricorde infinie », a dit le Conseil d'Etat du canton de Vaud. Et la gratitude due au fait que le Tout-Puissant a « épargné la guerre à notre pays », selon la formule très normale de nos hauts magistrats fédéraux eux-mêmes, implique, cela va sans dire, la confession de cette miséricorde.

Mais cette constatation ne laisse pas d'avoir quelque chose de gênant.

Pour le sens de la justice ?

Oui, certes. Les orateurs et publicistes de tous genres l'auront relevé : il n'y avait aucune juste raison qui légitimât le privilège de ceux qui ont échappé aux prises directes de la tourmente. Mais c'est un certain sens profond de l'*amour* divin, aussi et surtout, qui se trouve, ici, insatisfait.

Qu'il y ait, dans des exceptions de ce genre, l'effet d'une dilection particulière, comme le dit Calvin, et que la constatation de l'exception même en rehausse la faveur, c'est l'évidence même. Mais l'évidence aussi, c'est que de telles faveurs inquiètent beaucoup ceux-là mêmes qui en sont les bénéficiaires. J'en veux pour preuve ce passage d'un article de M^{me} Colette Muret sur l'armistice à Lausanne (*Servir*, 17 mai 1945) :

« A vingt heures, la foule était si dense sur Saint-François que l'on aurait pu marcher sur les têtes. C'est alors qu'un petit homme insignifiant monta sur le podium de l'agent de police, et cria d'une voix de tonnerre :

— Suisses ! vous avez été épargnés. Remerciez la Providence, et chantez le « Cantique suisse » !

Personne ne bougea.

L'homme rugit alors, détachant les syllabes :

— *Vous n'avez pas souffert.* Remerciez la Providence, et chantez.

Quelques voix s'élevèrent, trop faibles pour entraîner la masse.

Bientôt le chant cessa, faute de combattants (*sic*). Et le petit homme se perdit dans la foule. Il n'avait pas été compris.

Oui, diable, ça se voit bien qu'on n'a pas souffert !

Une France ravagée. Une Suisse sauvée. Ce n'est pas parce que la guerre est finie que l'on cessera de se demander pourquoi. »

Il y a quelque chose de très profond dans cette hésitation. Elle se fit jour ailleurs encore qu'à Lausanne. Respectons-la. Gardons-nous de la rassurer. Il s'agit de ceci :

La bonté, la miséricorde dont les événements ont été la preuve envers les pays épargnés peuvent être attribués à Dieu. Elles le seront par toute âme religieuse. Mais l'âme religieuse n'est pas nécessairement l'âme chrétienne. L'âme religieuse, si libéralement à portée de chacun de nous, et cela en nous-mêmes, n'est pas nécessairement l'âme chrétienne. Nous pressentons que, tout en éveillant en nous l'écho d'une plus ou moins lointaine parenté, l'âme chrétienne nous dépasse. Dès qu'elle a été touchée par l'Evangile, l'âme religieuse pressent que, être épargné, c'est un privilège lié de trop près au cours de la nature. Devant son privilège, un mouvement invincible, plus ou moins conscient, la porte à penser à la « voie large ». Bientôt elle se souviendra que Dieu, pour elle, s'est départi et de sa toute-puissance physique et de sa toute-justice rationnelle, ou que du moins il les a refoulées à l'arrière-plan de son mystère, choisissant, pour se révéler à nous en qualité de rédempteur, son glorieux et surnaturel abaissement en Jésus-Christ. Sa reconnaissance pour n'avoir pas souffert les souffrances de la guerre se mue à son tour, peu à peu, en une humiliation nouvelle : celle de n'être pas entrée dans la souffrance salvatrice, celle de la croix de Jésus-Christ.

L'inimitable chapitre VIII de la lettre de saint Paul aux Romains ne saurait à cet égard être trop médité. A lui seul il suffirait à résoudre dans le sens chrétien le problème posé par la relation mutuelle des attributs divins :

Toute-puissance ? Justice suprême ?

Sans doute. Toute-puissance et justice parfaite appartiennent à Dieu. La Bible entière confirme sur ce point le sentiment religieux naturel le plus évident. Mais dans l'état actuel des choses, « la nature » ayant été « soumise au néant » (v. 20), par l'initiative « de celui qui l'y a soumise » (c'est l'homme, tenté par Satan), cette toute-puissance, cette justice ne peuvent être que voilées. La vie actuelle, celle de la nature, et la nôtre (qui est comprise en celle

de la nature), sont sous l'empire de la souffrance et de la mort, c'est dire aussi de l'impuissance et de l'injustice (v. 22-23). A cet égard nous ne sommes sauvés qu'« en espérance » (v. 24).

Mais, dit le grand apôtre, par ailleurs, et « si toutefois nous souffrons avec Christ » (v. 17), ou « pour ceux qui sont en Jésus-Christ », il n'y a « plus de condamnation » (v. 1). L'action du Saint-Esprit, donnant en eux au sacrifice du Calvaire sa plus grande portée, les a rétablis, actuellement, dans leur filialité divine (v. 15-16). Et l'essentiel est pour le moment acquis. Ils n'échapperont pas nécessairement aux épreuves dans lesquelles la puissance et la justice divine paraissent obnubilées, et le sont en effet : « persécutions, faim, dénuement, périls, glaive... » (v. 35). Mais Dieu ayant livré pour eux son propre Fils (v. 32), il est une chose dont ils ne peuvent douter, c'est son amour. De cet amour-là, qui est de tout autre essence et de tout autre portée que la bienveillance capricieuse du Dieu de la nature, « rien ne pourra les séparer » (v. 29).

* * *

La piété du *Te Deum* est de beaucoup la plus répandue ; c'est celle de notre peuple, celle de nos Eglises très souvent, c'est la nôtre.

Notre piété ne serait pas encore la piété chrétienne ?

Quoi d'étonnant à cela pour quiconque médite le mot de saint Paul — encore — sur « ceux qui sont appelés selon Son dessein », que l'on traduit aussi : « ceux qui sont élus selon Son décret » (v. 28-30). Quoi d'étonnant si, penchés sur nous-mêmes, nous mesurons la distance qui nous sépare de cette élection à laquelle, malgré tout — nous le pressentons — une vocation surnaturelle nous destine ?

Neuchâtel, mai 1945.

MAURICE NEESER.

APPENDICE

I. LE TE DEUM.

Te Deum laudamus : te Dominum confitemur.
Te æternum Patrem, omnis terra veneratur.
Tibi omnes angeli, tibi cæli et universæ potestates,
Tibi Cherubim et Seraphim, incessibili voce proclamant :
Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus Deus sabaOTH.
Pleni sunt cæli et terra majestatis gloriæ tuæ.
Te gloriosus Apostolorum chorus,
Te Prophetarum laudabilis numerus,
Te Martyrum candidatus laudat exercitus.
Te per orbem terrarum sancta confitetur Ecclesia :
Patrem immensæ majestatis,
Venerandum tuum verum et unicum Filium,
Sanctum quoque Paraclitum Spiritum.
Tu Rex gloriæ, Christe,
Tu Patris sempiternus es Filius.
Tu ad liberandum suscepturus hominem, non horruisti Virginis
uterum.
Tu devicto mortis aculeo, aperuisti credentibus regna cælorum.
Tu ad dexteram Dei sedes in gloria Patris,
Judex crederis esse venturus.
Te ergo quæsumus, tuis famulis subveni, quos pretioso sanguine
redemisti.
Æterna fac cum Sanctis tuis in gloria numerari.
Salvum fac populum tuum, Domine, et benedic hereditati tuæ.
Et rege eos et extolle illos usque in æternum.
Per singulos dies benedicimus te

*Et laudamus nomen tuum in sæculum et in sæculum sæculi.
 Dignare, Domine, die isto sine peccato nos custodire.
 Miserere nostri, Domine, miserere nostri.
 Fiat misericordia tua, Domine, super nos, quemadmodum speravimus in te.
 In te, Domine, speravi, non confundar in aeternum.*

2. Pour l'histoire, la fonction liturgique, la critique du texte du *Te Deum*, voir Dom Fernand CABROL, *La Livre de la Prière antique*, Paris 1921, p. 157 ss. ; p. 484. — Le premier paroissial venu renseignera sur certaines variantes admises dans l'Eglise catholique, et donnera une traduction française. — On connaît les adaptations protestantes du *Te Deum*, celle de B. Pictet : « Grand Dieu, nous te louons... » (n° 109 du *Psautier romand*), et celle d'H.-L. Empeytaz : « Grand Dieu, nous te bénissons... » (n° 116). Si ces cantiques échappent, pour une part, aux réserves faites plus haut sur le *Te Deum*, cela tient à ce qu'ils en sont, je le souligne, des adaptations plutôt que des traductions.

M. N.